

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**DuPont Specialty Products GmbH & Co. KG** 

Fiche de données de sécurité conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 - Annexe II

Nom du produit: MOLYKOTE® 1122 Chain Grease Spray Date de révision: 26.03.2024

Version: 5.0

Date de dernière parution: 26.01.2023

Date d'impression: 27.03.2024

DuPont Specialty Products GmbH & Co. KG vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MOLYKOTE® 1122 Chain Grease Spray

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiées: Lubrifiants et additifs de lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

DuPont Specialty Products GmbH & Co. KG Hugenottenallee 175, 63263 NEU-ISENBURG GERMANY

Producteur,

DuPont Specialty Products GmbH & Co. KG

importateur, fournisseur

Information aux clients:

00800-3876-6838

SDSQuestion-EU@dupont.com

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: +(49)- 69643508409 Contact local en cas d'urgence: +(32)-28083237

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: 070/245.245

## **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

Aérosols - Catégorie 1 - H222, H229

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 - H336 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique - Catégorie 3 - H412 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage conformément à la règlementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

## Pictogrammes de danger





#### Mention d'avertissement: DANGER

## Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence		
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.	
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.	
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.	
P261	Éviter de respirer les aérosols.	
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.	
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.	

#### Contient naphta lourd (pétrole), hydrotraité

## 2.3 Autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne (santé humaine):

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Page 2 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

Propriétés de perturbation endocrinienne (environnement):

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Évaluation PBT et vPvB:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## **RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique: Propulseur d'aérosol aux hydrocarbures 3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Numéro d'identification	Composant	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)	Limite de concentration spécifique/ Facteurs M/ Estimation de la toxicité aiguë	%
Numéro de registre CAS 64742-48-9 NoCE 919-857-5 NoIndex 649-327-00-6 No REACH	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 3 - H412	Oral(e) ATE: > 5 000 mg/kg Inhalation ATE: > 4 951 mg/m3 (vapeur) Dermique ATE: > 3 160 mg/kg	>= 25,0 - < 30,0 %
Numéro de registre CAS 106-97-8 NoCE 203-448-7 NoIndex 601-004-00-0 No REACH	butane	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas Compr. Gas - H280	Inhalation ATE: 658 mg/l (vapeur)	>= 20,0 - < 30,0 %
Numéro de registre CAS 74-98-6 NoCE 200-827-9 NoIndex 601-003-00-5 No REACH	propane	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas Compr. Gas - H280	Inhalation ATE: > 425000 ppm (vapeur)	>= 1,0 - < 10,0 %

Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

Numéro d'identification	Composant	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)	Limite de concentration spécifique/ Facteurs M/ Estimation de la toxicité aiguë	%
Numéro de registre CAS 14807-96-6 NoCE 238-877-9 NoIndex - No REACH	Talc	Non classé		>= 1,0 - < 10,0 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Note

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer parce que la substance contient moins de 0,1% m/m de benzène (numéro EINECS 200-753-7). La note P de l'annexe VI du règlement (CE) 1272/2008.

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

## 4.1 Description des premiers secours Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

**Contact avec la peau:** Laver abondamment à l'eau. Une douche de sécurité d`urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

**Contact avec les yeux:** Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles après 1-2 minutes et continuer le rinçage encore plusieurs minutes. Si des effets se produisent, appelez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Page 4 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Une exposition peut intensifier l'irritabilité du myocarde. Ne pas administrer de médicaments sympathomimétiques tels que l'épinéphrine à moins de nécessité absolue. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone Composés chlorés Oxydes de silicium

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: La distance de retour de flamme peut être considérable. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoguer des dommages à l'environnement. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

Équipements de protection particuliers des pompiers: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Enlever toute source d'ianition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** N'évacuez pas le produit dans l'environnement aquatique au-dessus des niveaux réglementaires définis Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Page 5 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Nettoyez les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante. Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants. Substances et mélanges autoréactifs. Peroxydes organiques. Matières solides inflammables. Liquides pyrophoriques. Matières solides pyrophoriques. Substances et mélanges auto-échauffants. Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Explosifs.

Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aucun(e) à notre connaissance.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Les informations sur la ou les utilisation(s) finale(s) spécifique(s) de ce produit peuvent être fournies dans une fiche technique/annexe à la fiche de données de sécurité (le cas échéant).

## RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

1.				
butane	ACGIH	STEL	1 000 ppm	
propane	ACGIH		Voir plus d'informations	
	d'explosion : la substance e au seuil de concentration p 10 %.; asphyxia: Asphyxie	Information supplémentaire: Voir Annexe F: teneur minimale en oxygène; EX: Risque d'explosion: la substance est un gaz asphyxiant inflammable ou une valeur supérieure au seuil de concentration pouvant se rapprocher de la limite inférieure d'explosivité de 10 %.; asphyxia: Asphyxie; D: Asphyxiant simple; voir la discussion sur la teneur minimale en oxygène trouvée dans la section «Définitions et Notations» après les		
Talc	ACGIH	TWA Fraction	2 mg/m3	
		respirable		
	Information supplémentaire	: A4: Non répertorié comme	carcinogène chez les humains	
	BE OEL	VLE 8 hr Poussière	2 mg/m3	
		respirable		
	2004/37/EC	TWA Poussière	0,1 mg/m3	
		respirable		
	Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes			

Ce produit contient un asphyxiant simple qui peut déplacer l'oxygène. Assurez une ventilation adéquate pour prévenir une atmosphère déficiente en oxygène.

La concentration minimale d'oxygène de 19.5% au niveau de la mer (148 torr d'O2, air sec) est suffisante pour la plupart des tâches de travail.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. A n'utiliser que dans des systèmes clos ou avec une ventilation d'extraction locale s'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables. Les systèmes d'échappement devraient être conçus de manière à déplacer l'air loin des sources de vapeurs ou d'aérosols ainsi que des gens qui travaillent à cet endroit. Possibilité de concentrations mortelles dans les endroits où la ventilation est insuffisante.

#### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

#### Protection de la peau

Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Alcool polyvinylique ("PVA"). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive homologué, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome auxiliaire. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** aérosol (20 °C, )

**Forme** 

Aérosol contenant un gaz dissous

Couleur gris foncé

Odeur de solvant

Seuil olfactif

Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Point/intervalle de fusion: Donnée non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition: Non applicable

Inflammabilité Gaz/Solides

Aérosol extrêmement inflammable.

Liquides

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure
Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Point d'éclair Non applicable

Température d'autoinflammation Donnée non disponible

Température de<br/>décompositionDécomposition thermique<br/>Donnée non disponible

**pH** Non applicable

Viscosité, cinématique

> 20,5 mm2/s

Viscosité, dynamique

Non applicable

Solubilité(s) Hydrosolubilité

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité et / ou densité relative Densité relative

0,7

**Densité de vapeur relative**Donnée non disponible

Caractéristiques de la

particule

Taille des particules

Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

**Aérosols** Aérosol extrêmement inflammable.

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

Taux d'évaporation Non applicable

Poids moléculaire Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

## **RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE**

- 10.1 Réactivité: Non classé comme danger de réactivité.
- 10.2 Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Peut réagir avec les agents oxydants forts. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée. Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 150° C (300° F) en présence d'air, le produit peut former des vapeurs de formaldéhyde. La manipulation en toute sécurité est possible en gardant les concentrations de vapeur dans la limite d'exposition professionnelle du formaldéhyde. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Aérosol extrêmement inflammable.
- 10.4 Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.
- 10.5 Matières incompatibles: Oxydants
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Isobutène.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

#### Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie orale)

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Aucun danger provenant du gaz. En raison de l'état physique du produit, une ingestion est peu probable.

Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s): DL50, Lapin, > 2 000 mg/kg Estimation

#### Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par inhalation)

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Dans les zones confinées ou mal ventilées, des vapeurs peuvent facilement s'accumuler et provoquer une perte de conscience et la mort par déplacement d'oxygène. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire. Une exposition excessive peut augmenter la sensibilité à l'épinéphrine et l'irritabilité du myocarde (battements du coeur irréguliers).

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Les résultats d'études de toxicologie génétique in vitro ont été négatifs pour les composants testés. Les résultats d'études de toxicologie génétique sur des animaux ont été négatifs pour les composants testés.

Page 11 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

## Cancérogénicité

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Chez les rats exposés toute leur vie à de très fines particules de talc, on a noté une inflammation pulmonaire et une fibrose (chez les deux sexes) et de tumeurs aux poumons (chez les femelles seulement). Ces effets seraient principalement attribuables à une congestion des mécanismes normaux de dégagement des voies respiratoires. Les rats risquent d'être particulièrement sensibles à cette congestion des mécanismes permettant de dégager les particules, ce qui entraînerait des lésions pulmonaires et des tumeurs. La pertinence de l'apparition spontanée de tumeurs surrénales notée chez les rats est mise en doute. Chez les souris mâles ou femelles, aucune augmentation des tumeurs ne s'est produite.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction :

Basé sur l'information pour le composant (s): Dans des études sur des animaux, un produit similaire n'a pas montré d'effets portant atteinte à la reproduction.

#### Evaluation Tératogénicité:

Contient un ou des composants qui n'ont pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus chez les animaux de laboratoire.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Procédure de classification: Méthode de calcul

Il contient des composant/s classifiés en tant que matières toxiques pour certains organes cibles, exposition unique, de la catégorie 3.

## STOT - exposition répétée

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

L'exposition par inhalation répétée peut provoquer une irritation respiratoire et des effets/lésions pulmonaires. Une fonction pulmonaire affaiblie et une radiographie pulmonaire anormale ont été observées chez les humains exposés de facon répétée à de fortes concentrations de poussières de talc.

#### Danger par aspiration

Non classé

N'est pas classé en raison du manque de données. / N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Nom du produit: MOLYKOTE® 1122 Chain Grease Spray

Date de révision: 26.03.2024

Version: 5.0

#### **COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:**

#### naphta lourd (pétrole), hydrotraité

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie orale)

Selon les données provenant de composants similaires DL50, Rat, > 5 000 mg/kg

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Selon les données provenant de composants similaires DL50, Lapin, > 3 160 mg/kg

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par inhalation)

Selon les données provenant de composants similaires CL50, Rat, 4 h, vapeur, > 4 951 mg/m3

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données provenant de composants similaires

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pour la sensibilisation cutanée.

Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

## Cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

#### Toxicité pour la reproduction

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction :

Aucune donnée trouvée.

#### Evaluation Tératogénicité:

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Page 13 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

#### STOT - exposition répétée

Chez les rats mâles, on a noté des effets sur les reins et/ou des tumeurs. On estime que ces effets sont spécifiques aux espèces et qu'il est peu probable qu'ils se produisent chez les humains.

#### Danger par aspiration

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

## butane

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie orale)

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie cutanée)

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

#### Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par inhalation)

CL50, Rat, 4 h, vapeur, 658 mg/l

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucun danger provenant du gaz.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucun danger provenant du gaz.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

## Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

## Cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

## Toxicité pour la reproduction

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction :

Aucune donnée trouvée.

#### Evaluation Tératogénicité:

Aucune donnée trouvée.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Page 14 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

#### STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### propane

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie orale)

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie cutanée)

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par inhalation)

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, vapeur, > 425000 ppm

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucun danger provenant du gaz.

Le liquide peut provoquer des gelures en cas de contact avec la peau.

Les effets peuvent être différés.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Essentiellement non irritant pour les yeux.

Le liquide peut provoquer une gelure.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs.

#### Cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

#### Toxicité pour la reproduction

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction :

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.

#### Evaluation Tératogénicité:

Des études de dépistage semblent indiquer que ce produit n'affecte pas le développement du foetus.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Page 15 de 24

Spray Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

#### STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## **Talc**

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie orale)

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par voie cutanée)

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

## Toxicité aiguë (Toxicité aiguë par inhalation)

La CL50 n'a pas été déterminée.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Essentiellement non irritant pour la peau.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Les poussières peuvent irriter les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

## Cancérogénicité

Chez les rats exposés toute leur vie à de très fines particules de talc, on a noté une inflammation pulmonaire et une fibrose (chez les deux sexes) et de tumeurs aux poumons (chez les femelles seulement). Ces effets seraient principalement attribuables à une congestion des mécanismes normaux de dégagement des voies respiratoires. Les rats risquent d'être particulièrement sensibles à cette congestion des mécanismes permettant de dégager les particules, ce qui entraînerait des lésions pulmonaires et des tumeurs. La pertinence de l'apparition spontanée de tumeurs surrénales notée chez les rats est mise en doute. Chez les souris mâles ou femelles, aucune augmentation des tumeurs ne s'est produite.

#### Toxicité pour la reproduction

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction :

Aucune donnée trouvée.

#### Evaluation Tératogénicité:

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Page 16 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### STOT - exposition répétée

L'exposition par inhalation répétée peut provoquer une irritation respiratoire et des effets/lésions pulmonaires. Une fonction pulmonaire affaiblie et une radiographie pulmonaire anormale ont été observées chez les humains exposés de façon répétée à de fortes concentrations de poussières de talc.

## Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

## 12.1 Toxicité

## naphta lourd (pétrole), hydrotraité

## Toxicité aiguë pour les poissons.

Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Selon les données provenant de composants similaires

LL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, > 10 - 30 mg/l, OCDE ligne directrice 203

#### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Selon les données provenant de composants similaires

EL50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, > 22 - 46 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

## Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Selon les données provenant de composants similaires

EL50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, > 1 000 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Selon les données provenant de composants similaires

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

NOELR, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 1 mg/l, OCDE Ligne directrice

## butane

## Toxicité aiguë pour les poissons.

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

#### propane

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Le produit n'est pas classé dangereux pour les organismes aquatiques.

## Tal<u>c</u>

## Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles). CL50, Danio rerio (poisson zèbre), 24 h, > 100 000 mg/l, Méthode non spécifiée.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

## naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Selon les données provenant de composants similaires Intervalle de temps de 10 jours :

Passe

Biodégradation: 89 % Durée d'exposition: 28 ir

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

## butane

Biodégradabilité: Le produit devrait être facilement biodégradable.

#### propane

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

#### Talc

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

#### **butane**

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 2,31 à 20 °C

## propane

**Bioaccumulation:** Faible potential de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 2,36 Mesuré

#### Talc

Page 18 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

**Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas. Facteur de bioconcentration (FBC): 3 Poisson Estimation

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Aucune donnée trouvée.

#### propane

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Coefficient de partage (Koc): 24 - 460 Estimation

#### Talc

Aucune donnée trouvée.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

#### butane

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

#### propane

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## **Talc**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### butane

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Page 19 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

#### propane

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Talc

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## **RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau. Ce produit, s'il n'a pas été utilisé ni contaminé, doit être éliminé comme un déchet dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE. Toute méthode d'élimination doit se conformer aux lois nationales, provinciales, municipales s'appliquant aux déchets dangereux. Dans le cas des matières résiduelles contaminées ou utilisées, des évaluations supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

14.1 Numéro ONU ou numéro UN 1950 d'identification

14.2 Désignation officielle de **AÉROSOLS** transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.1 transport

14.4 Groupe d'emballage Sans objet

14.5 Dangers pour N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement

l'environnement basée sur les données disponibles

14.6 Précautions particulières à Pas de données disponibles. prendre par l'utilisateur

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

14.1 Numéro ONU ou numéro UN 1950 d'identification

14.2 Désignation officielle de **AEROSOLS** transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.1 transport

14.4 Groupe d'emballage Sans objet

14.5 Dangers pour N'est pas considéré comme polluant marin basée sur les

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

l'environnement données disponibles.

14.6 Précautions particulières à No EMS: F-D, S-U prendre par l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac Consulter les règles de l'OMI avant de faire le transport conformément aux maritime de vrac instruments de l'OMI

## Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

14.1 Numéro ONU ou numéro UN 1950 d'identification

14.2 Désignation officielle de Aerosols, flammable transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.1 transport

14.4 Groupe d'emballage Sans objet 14.5 Dangers pour Sans objet l'environnement

14.6 Précautions particulières à Pas de données disponibles. prendre par l'utilisateur

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

#### **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlement REACh (CE) n° 1907/2006

Ce produit ne contient que des composants ayant été enregistrés, étant exempts d'enregistrement, considérés comme enregistrés ou non sujets à enregistrement conformément au règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH)., Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactesà compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris., Les polymères sont exemptés d'enregistrement par REACH. Tous les produits de base et additifs concernés ont été soit enregistrés ou sont exemptés d'enregistrement selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH).

Page 21 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

## Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Énuméré dans le règlement: AÉROSOLS INFLAMMABLES

Nombre dans le règlement: P3a

150 t 500 t

Énuméré dans le règlement: Gaz liquéfiés inflammables (y compris GPL), et gaz naturel

Nombre dans le règlement: 18

200 t

Énuméré dans le règlement: Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Nombre dans le règlement: 34

2 500 t 25 000 t

#### Information supplémentaire

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur cette substance/ce mélange.

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Aerosol - 1 - H222 - Sur la base de données ou de l'évaluation des produits STOT SE - 3 - H336 - Méthode de calcul

Aquatic Chronic - 3 - H412 - Méthode de calcul

#### Révision

Numéro d'identification: 12024749 / A940 / Date de création: 26.03.2024 / Version: 5.0

Page 22 de 24

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques
liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Valeurs limites d'exposition professionnelle
Limite d'exposition à court terme
moyenne pondérée dans le temps
Valeur limite
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Danger par aspiration
Gaz inflammables
Liquides inflammables
Gaz sous pression
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA -

Date de révision: 26.03.2024 Version: 5.0

Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis): UN - Les Nations Unies: vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DuPont Specialty Products GmbH & Co. KG recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre, L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réalementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

ΒE